



Bersée

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 2
Édition 2023
Mai

Sommaire

Informations municipales
pages 01 à 10

État Civil
page 06

A la Médiathèque
pages 11 et 12

Pages des Associations
pages 13 à 16

Coin des Professionnels
pages 17 à 19



Le Mot du Maire

Chères Berséennes, Chers Berséens,

Malgré une période pluvieuse en ce deuxième trimestre de l'année, il nous faudra cette année encore être vigilant quant à notre consommation d'eau. Cette ressource fondamentale, nous devons collectivement l'économiser.

Les travaux de notre pôle scolaire devraient commencer pour cette fin d'année. Cette dépense d'environ 1.500.000€ est en majorité subventionnée par l'Etat, la Région, le Département et notre communauté de commune Pévèle Carembault. Le reste à charge soit environ 340.000€, proviendra de notre budget communal (cette dépense est déjà provisionnée au budget depuis 2022).

La hausse de nos charges générales au service des Berséennes et des Berséens, est sans précédent. De plus, les coûts d'investissements n'en finissent plus de frôler l'indécence. A cela, s'ajoute une baisse de nos dotations de l'état (100.000€ depuis 2014). Nous allons continuer à mener la chasse aux dépenses superflues, mais pour maintenir nos services actuels et permettre aussi à notre commune d'investir pour son cadre de vie et son patrimoine, il nous faut augmenter notre taux d'imposition de la taxe foncière, celle-ci passera de 33,65% à 37,02%

Soyez en sûr, le conseil municipal et moi-même n'avons pas voté cette mesure de gaieté de cœur. Nous sommes conscients des difficultés économiques rencontrées par l'ensemble de nos concitoyens, mais il est de notre responsabilité, de ma responsabilité d'assurer sereinement l'avenir de Bersée.

Dans les semaines à venir, les kermesses de nos deux écoles, la fête de la musique, le bal populaire du 14 juillet seront nos temps forts avant la période estivale tant attendue. Le conseil municipal et moi-même seront heureux de vous y retrouver.

Je vous souhaite un excellent été.

Arnaud Hottin



Calendrier des Manifestations

JUIN

Samedi 3	Fête des mères - Municipalité
Dimanche 4	ANNULÉ Midi Grillades - Vel'Boom
Dimanche 11	Tournoi de pétanque - Courir à Bersée
Samedi 17	Kermesse école des 2 Tilleuls
Vendredi 23	Fête de la musique - Municipalité
Samedi 24 et Dimanche 25	Tournoi de sixte - Supporters de l'ASB

JUILLET

Samedi 1^{er}	Kermesse école Ste Thérèse
Dimanche 2	Noces d'Or - Comité des Croulants
Jeudi 13	Fête Nationale - Municipalité

AOÛT

Samedi 5, Dimanche 6, Lundi 7	Ducasse d'été
Dimanche 6	Braderie - Comité des Croulants

SEPTEMBRE

Samedi 2	Forum des associations - Municipalité
Samedi 9 et Dimanche 10	Portes ouvertes - Kyrielle Danse
Samedi 9	Moules frites - ASB
Samedi 16	Nettoyage du village - Municipalité
Samedi 16 et Dimanche 17	Journées du Patrimoine - Municipalité

Conseil Municipal

Compte rendu de la réunion

du Conseil Municipal du 03 Mars 2023

Etaient présents : MM. HOTTIN A. DECOTTIGNIES S. DECROIX D. DELEBECQUE PM. DEPRAETERE D. DERACHE I. FOVELLE A. FREGGI C. MONNIER V. MOREAU N. NAESSENS B. PASTANT D. THOBOIS P. VEILLEROY M.

Excusés : M. DESCAMPS C. donne procuration à M. HOTTIN A ; DESBONNET T. ; Mme LEMESRE MB. donne procuration à M. MOREAU N. ; Mme VARLET Y. donne procuration à Mme PASTANT D.

Absent : M. LAGACHE J.

Ordre du jour :

1. Signature du contrat d'objectif avec la Médiathèque Départementale du Nord ;
2. Signature d'une convention avec la société Recyclivre pour l'enlèvement de documents retirés des collections de la médiathèque ;
3. Participation financière communale à l'achat d'un vélo électrique ;
4. Demandes de subventions exceptionnelles ;
5. Contribution de la commune au titre de la défense extérieure contre l'incendie SIDEN-SIAN ;
6. Divers.

1. Signature du contrat d'objectifs avec la Médiathèque Départementale du Nord

Vu l'article L310-1 du code du patrimoine indiquant que les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes et les groupements de communes,

Vu l'article L 1421-4, L 1614-10 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques, ratifié par la France en 1994,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dite loi accessibilité, Considérant que le Département du Nord affirme une politique volontariste en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales. Sur la base d'états des lieux actualisés, il accompagnera les communes de son territoire à évoluer progressivement et à proposer un service public culturel de proximité, des services plus adaptés répondant aux besoins de la population (lutte contre les exclusions, illettrisme...).

Conformément au schéma départemental de développement de la lecture publique adopté par la délibération du 14 décembre 2020, le Département du Nord, acteur du développement territorial, contribue à travers les missions confiées à la Médiathèque Départementale du Nord (MdN), à :

- Aider les bibliothèques à être des espaces de citoyenneté et d'échanges en proposant une offre documentaire diversifiée et plurielle (en écho aux grands débats de société tels que la biodiversité, le réchauffement climatique, les droits de l'homme, la laïcité...) et permettre « l'épanouissement culturel de l'individu et des groupes sociaux » ;
- Garantir l'égal accès du citoyen aux bibliothèques, affirmer le rôle social, culturel et éducatif de la lecture publique ;
- Développer, soutenir et conforter le maillage pour que chaque Nordiste ait accès à la culture, à l'information et aux loisirs ;
- S'adapter aux réalités territoriales et aux pratiques culturelles des habitants ;
- Accompagner les mutations et innover ;
- Encourager le travail intercommunal entre les bibliothèques et développer des stratégies de coopération entre acteurs sociaux, éducatifs et culturels.

Dans ce cadre, les contrats d'objectifs succèdent aux conventions et traduisent :

- le partenariat entre le Département et la commune ;
- la mise en place de moyens et d'engagements mutuels des signataires afin d'améliorer les services et l'accessibilité des bibliothèques ;
- une évolution selon le niveau d'accompagnement pour s'adapter au mieux à la réalité du territoire.

Le présent contrat d'objectifs a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil Départemental du Nord et la commune de Bersée pour le développement du service de la lecture publique.

Le contrat d'objectifs de niveau 2 vise à poursuivre l'amélioration de certains services de la Médiathèque de Bersée afin d'obtenir un niveau d'établissement de qualité répondant aux critères décrits à l'article 3.

Le présent contrat définit les conditions auxquelles est subordonnée l'aide technique et financière accordée par le Département et sa Médiathèque Départementale à la commune de Bersée pour le développement et la gestion de sa médiathèque.

Où l'exposé de l'Adjointe à la culture,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'objectifs de niveau 2 avec la Médiathèque Départementale du Nord.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, quelle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

2. Signature d'une convention avec la société RECYCLIVRE pour l'enlèvement de documents retirés des collections de la Médiathèque Municipale

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

Considérant que la Médiathèque Municipale doit régulièrement réactualiser ses collections pour maintenir leur intérêt et leur attractivité auprès du public,

Considérant qu'il est souhaitable d'offrir une seconde vie aux documents retirés de ses collections,

Considérant que Recyclivre est une entreprise sociale et solidaire qui collecte des livres pour les dédier au réemploi et non à la destruction, et qui prend en charge les coûts d'acheminement des ouvrages conditionnés dans des cartons déposés par la Collectivité dans les points relais,

Considérant que Recyclivre contribue à la promotion de la lecture en soutenant l'association Lire et Faire Lire, dont l'objectif est de stimuler le goût de la lecture et de l'écriture chez les jeunes, et de renforcer la solidarité intergénérationnelle, Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la société Recyclivre, domiciliée 7 rue de la Boule Rouge à PARIS (75009) dans le cadre de la collecte de documents retirés des collections de la Médiathèque Municipale.

ARTICLE 2 : PRECISE que ce partenariat est établi pour une durée de 12 mois avec tacite reconduction et que ses conditions sont révisables en partie ou en totalité chaque 1^{er} décembre de la part de chacune des parties.

3. Participation financière à l'achat d'un vélo électrique

L'Adjointe au développement durable a proposé, dans le cadre de la politique communale en faveur de l'environnement et notamment des modes de déplacement alternatifs à la voiture, l'instauration d'une participation à l'achat d'un vélo à assistance électrique, afin de compléter l'aide de 200 € attribuée par la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Cette année, le Conseil Communautaire a souhaité innover en réservant une aide à l'achat de dispositif d'électrification de vélo standard (kit vélo) répondant aux mêmes normes. Ces dispositifs plus accessibles que la plupart des VAE permettent en outre une réutilisation du vélo standard possédé et participe à la lutte contre le gaspillage. L'aide communautaire s'élève à 50 % du montant du kit et plafonnée à 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe par 15 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS,

la participation communale à 50 € pour l'achat d'un vélo à assistante électrique et 50 € pour l'achat d'un dispositif d'électrification de vélo standard dans la limite des crédits inscrits au budget (1.000 € pour 2023 soit la possibilité d'attribuer 20 aides).

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les demandeurs devront adresser à la Mairie, le justificatif de l'aide financière accordée par la Communauté de Communes Pévèle Carembault ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire pour le versement.

4. Subvention exceptionnelle

Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français URGENCE SEISME TURQUIE/SYRIE

Suite au séisme qui vient de frapper le sud de la Turquie et la Syrie, la France, la communauté internationale et de nombreuses organisations humanitaires se sont mobilisées.

Des appels aux dons en faveur de ces populations sont lancés, car le bilan ne cesse de s'alourdir d'heure en heure dans ces régions déjà précaires..

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € en soutien aux victimes de cette catastrophe.

Précise que cette subvention sera versée au Secours Populaire Français.

Subvention exceptionnelle à une association

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal alloue la subvention exceptionnelle suivante par 14 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS : La Boule Berséenne : 150 € - Cent cinquante euros

Subvention exceptionnelle à l'association Les Amis du PP

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association « Les Amis du PP » existe depuis 2003 pour rappeler la catastrophe du 17 février 1948 qui fit 24 morts et 80 blessés dans une collision frontale à la sortie de la gare de Thumeries.

L'association souhaiterait que le souvenir du PP soit inscrit dans l'histoire et le patrimoine local en installant devant chaque gare encore existante ou détruite de l'ancienne ligne ferroviaire Pont-à-Marcq - Pont de la Deûle, un panneau didactique destiné aux promeneurs et touristes nombreux à l'utiliser. Ainsi balisé, un parcours touristique, culturel et pédagogique pourra être créé. Sur chaque panneau figurera l'ancienne carte postale de la gare, complétée par des informations locales. Ce projet coïnciderait avec les 75 ans de la catastrophe et les 20 ans de l'association.

L'association « Les Amis du PP » sollicite la commune afin d'obtenir une subvention pour leur permettre de réaliser ce projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 525 € à l'association « Les Amis du PP » pour la pose d'un panneau devant l'ancienne gare de Bersée.

5. Remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment :

- L'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN
- L'arrêté interdépartemental du 12 Mai 2014 dotant le SIDEN-SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- L'arrêté interdépartemental du 14 Décembre 2021 portant transfert au SIDEN-SIAN de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » par la commune.

Vu la délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 19 septembre 2019 par laquelle le SIDEN-SIAN a confié à sa Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau l'exploitation de son service de Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de l'article L.5212-20, à savoir :

1/ « Le Comité Syndical peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des impôts »,

2/ « La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie

que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part »,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 12 Décembre 2022 fixant le montant de la cotisation syndicale et instaurant le principe pour l'année 2023 du recouvrement de cette cotisation par le produit des impôts »,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal demande au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Demande de subvention – F.S.P.S. – Requalification Maison Blanche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commission des travaux a donné un avis favorable au projet de requalification de la Maison Blanche.

En conséquence, Monsieur le Maire donne communication du devis établi par le cabinet d'études ETYO.

Le montant de ces travaux s'élève à 526.505,98 € H.T., soit 631.807,18 € TTC

Cette dépense pourrait être couverte par une subvention au titre du Fonds de Soutien aux Projets Structurants (F.S.P.S), de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (A.D.B.V.), de la D.E.T.R et le reste par les fonds libres communaux.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce dossier,

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Approuve le plan de financement suivant :

- Subvention F.S.P.S.	131.626,49 €
- Subvention A.D.B.V.	105.305,00 €
- Subvention D.E.T.R.	131.626,49 €
- Fonds libres communaux	157.948,00 €
TOTAL H.T.	526.505,98 €

Sollicite une subvention dans le cadre du Fonds de Soutien aux Projets Structurants (F.S.P.S.) 2023.

6. Divers

Signature d'une convention avec la Paroisse Ste-Marthe en Pévèle

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la chaudière au fuel de l'Eglise Saint-Etienne a été changée fin 2020 par une chaudière au gaz. Ceci entraîne un surcoût lié à des charges fixes inexistantes avec le précédent mode de chauffage.

Plusieurs manifestations culturelles, musicales ou autres sont organisées régulièrement dans cet édifice par des associations ou par la commune, il serait judicieux que la commune participe aux frais liés au chauffage.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui définira les dispositions financières qui seront prises en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Paroisse Ste-Marthe en Pévèle pour la prise en charge des frais fixes des factures de gaz et de l'entretien du matériel, ainsi que les contrôles techniques des installations électriques et gaz.

Conseil Municipal

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 Avril 2023

Etaient présents : MM. HOTTIN A. DECOTTIGNIES S. DECROIX D. DELEBECQUE
PM. DEPRAETERE D. DERACHE I. DESBONNET T. DESCAMPS C. FOVELLE A.
FREGGI C. LEMESRE MB. MONNIER V. MOREAU N. NAESSENS B. PASTANT D.
THOBOIS P. VARLET Y. VEILLEROY M.
Absent : MM. LAGACHE J.

Ordre du jour :

- Compte Administratif 2022 ;
- Budget Primitif 2023 ;
- Fixation des taux d'imposition 2023 ;
- Divers.

Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022

Sous la présidence de Mr Maurice Veilleroy, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2022 qui s'établit ainsi :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses 1.270.617,30 € - Recettes 1.449.481,63 €,
soit un résultat de fin d'exercice : + 178.864,33 €

- Section d'Investissement :

Dépenses 389.752,06 € - Recettes 600.251,63 € + résultat 2021 reporté - 8.347,16 €,
soit un résultat de fin d'exercice : + 202.152,41 €

Puis le **Budget Primitif 2023 :**

- FONCTIONNEMENT : DEPENSES	1.516.760,00 €
Charges à caractère général	499.525,00 €
Charges de personnel	636.560,00 €
Autres charges de gestion courante	219.330,00 €
Charges financières	11.345,00 €
Virement à la section d'investissement	150.000,00 €
- FONCTIONNEMENT : RECETTES	1.516.760,00 €
Produits des services	148.100,00 €
Impôts et taxes	1.016.550,00 €
Dotations et participations	345.300,00 €
Autres produits de gestion courante	6.100,00 €
Produits exceptionnels	710,00 €
- INVESTISSEMENT : DEPENSES	1.682.825,00 €
Remboursement d'emprunts	49.990,00 €
Immobilisations corporelles	383.572,05 €
Immobilisations en cours	1.249.262,95 €
- INVESTISSEMENT : RECETTES	1.682.825,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	86.003,07 €
Subventions d'investissement	1.065.805,19 €
Virement de la section de fonctionnement	150.000,00 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement	178.864,33 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	202.152,41 €

**Le Conseil Municipal approuve par
15 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,
le Compte Administratif 2022 et le Budget Primitif 2023.**

Fixation des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire indique au conseil qu'à la préparation du budget 2023, il est apparu évident que pour garantir le maintien d'une épargne suffisante pour les investissements futurs suite à l'augmentation significative des dépenses de fonctionnement et à la stagnation voire la réduction des dotations de l'Etat, mais également du fait d'une évolution importante des charges liées à l'énergie, à l'alimentation et aux assurances. La seule solution qui permet d'assumer l'équilibre du budget sans mettre en difficulté notre capacité d'auto-financement et nos investissements futurs réside dans une augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil que si la taxe d'habitation a disparu pour les résidences principales, elle continue d'exister pour les résidences secondaires. A partir de cette année, elle est renommée « Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et son taux doit être voté annuellement. Monsieur le Maire propose d'appliquer le taux que la commune avait auparavant sur la Taxe d'Habitation soit 11,11 %.

Suite à ces explications, le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, vote comme suit, par 11 voix POUR, 3 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS, les taux pour l'année 2023 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 37,02 %
(rappel du taux 2022 : 33,65 %)
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 62,08 %
(inchangé)
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires 11,11 %

Divers

- Nomination personnel communal : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Romain Duriez, adjoint technique et Mélanie Fin, adjoint administratif ont été nommés stagiaire à compter du 1^{er} Avril 2023.

D'autre part, Monsieur Benjamin MONDOT prendra ses fonctions de directeur général des services à compter du 5 Juin 2023.

Budget 2023

Lors de sa réunion officielle du 13 avril 2023, le conseil municipal de Bersée a délibéré sur le compte administratif, le compte de gestion 2022 et adopté son budget primitif pour l'année 2023. A cette occasion, les élus ont été amenés à augmenter les taux de la fiscalité locale (taxe sur le foncier bâti) pour garantir le maintien d'une épargne suffisante pour les investissements futurs. Ceci à la suite de l'augmentation significative des dépenses de fonctionnement et à la stagnation voire la réduction des dotations de l'Etat. Cette augmentation décidée en 2023 fait suite à une stabilité des taux depuis 2011.

La fiscalité locale : Principe et évolution

Les collectivités du bloc communal (communes et intercommunalités) perçoivent dans leurs recettes de fonctionnement le produit de la fiscalité locale.

Ce produit est le résultat de l'application d'un taux de taxe sur une assiette que constituent les bases d'imposition, résultat d'une valeur locative déterminée, pour chaque logement ou bâtiment. Le taux est fixé chaque année par la collectivité et les bases évoluent de façon nominale (revalorisation sur le bâti existant) et de façon physique (prise en compte des nouvelles constructions).

La fiscalité locale a été soumise à plusieurs évolutions depuis de nombreuses années. Il faut rappeler qu'à l'origine quatre taxes existaient :

La taxe d'habitation applicable à tous les résidents.

La taxe sur le foncier bâti applicable aux propriétaires de logements.

La taxe sur le foncier non bâti applicable aux propriétaires de terrains non construits.

La taxe professionnelle applicable sur l'activité économique.

La première modification a concerné le produit de la fiscalité économique à la création des communautés de communes avec l'instauration de la taxe professionnelle unique.

Pour Bersée et notre EPCI, cette modification est intervenue au début des années 2000. A partir de cette échéance, toute nouvelle activité économique voyait sa fiscalité versée au profit de l'intercommunalité.

Les activités économiques qui existaient avant permettent aux communes où elles sont implantées de bénéficier d'une attribution de compensation équivalente au produit de la fiscalité économique du territoire communal l'année précédant l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique.

Plus récemment, en 2018, une seconde modification a été décidée par l'Etat avec **la suppression de la taxe d'habitation** et l'instauration d'une compensation. Pour les communes, la compensation, qui est intervenue à partir de 2021, provient de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Aussi, à ce jour et depuis 2021, les uniques taxes qui produisent des recettes fiscales pour notre commune sont le foncier bâti (taux 2022 du département : 19,29 % + taux de la commune : 14,36% = 33,65 %) et le foncier non bâti (62,08 %).

Cette évolution montre bien que le seul levier pour l'amélioration des recettes de fonctionnement maîtrisé par le conseil municipal concerne exclusivement la taxe sur le foncier bâti, dont les redevables sont les propriétaires de logements. Cette évolution de la fiscalité nationale tend de plus en plus à déconnecter l'impôt local des services rendus à la population.

Compte administratif et compte de gestion 2022

La clôture de l'exercice budgétaire 2022 a constaté :

Pour la section de fonctionnement :

Pour les dépenses 1 270 617,30 € et pour les recettes 1 449 481,63 €, ce qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 178 864,33 €.

Pour la section d'investissement :

Les dépenses sont de 389 752,06 € et les recettes de 600 251,63 €.

Il est à noter que ce résultat tient compte de l'excédent de fonctionnement 2021 de 192 765,81 €.

Le résultat de compte administratif d'investissement est de 202 152,41€.

A l'examen des résultats de fonctionnement des années précédentes (à savoir : 2020 : 237 697,33 €, 2021 : 192 765,81 € et 2022 : 178 864,33 €), on constate une dégradation de cet excédent de l'ordre de 60 000 € sur la période, qui résulte de la baisse de dotations par rapport à l'augmentation des dépenses et des coûts des services.

Vote du taux des taxes

Pour rappel depuis 2020, la taxe d'habitation a été supprimée et le taux de cette taxe ne doit plus être voté. Celle-ci n'avait pas été augmentée depuis 2011 à Bersée.

La compensation provient de la part départementale sur le foncier bâti (19,29 %), la part communale de la taxe sur le foncier bâti (14,36%) et le foncier non bâti (62,08%).

Compte-tenu du constat de la lente dégradation de l'épargne depuis quelques années, de l'augmentation significative des charges de fonctionnement pour 2023 (+ 10 000 € pour l'électricité, + 10 000€ pour l'alimentation scolaire, + 12 000€ de cotisation d'assurance, + 6 000 € de service incendie) et de l'incertitude de l'évolution des dotations de l'Etat perçues au titre des recettes de fonctionnement (Pour information : 100 000 € de dotation en moins depuis 2014), le conseil municipal, **a décidé de porter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 33,65 % à 37,02%**. Cela générera pour notre collectivité une recette supplémentaire de 50 000 €. Il est à noter que, sur le périmètre des 38 communes de la Pèvèle Carembault, notre nouveau taux se situe toujours dans la moyenne et reste très cohérent au regard des communes de la CCPC.

En Bref...

Fermeture été 2023

La Mairie et l'Agence Postale seront ouvertes aux horaires habituels cet été.

La Mairie et l'Agence Postale seront fermées le samedi 15 Juillet 2023.

L'Agence Postale sera fermée la semaine du 14 au 19 août inclus.
Pour retirer vos recommandés ou colis merci de vous rendre au bureau de poste de Pont-à-Marcq durant les heures d'ouverture.



Etat Civil

De Janvier à Avril 2023

Mariages

Sébastien FICHEL et Aurore FRANCHOMME mariés le 22 Avril 2023

Naissances

Joy CHRISTIAENS née le 30 Janvier 2023
Lou NUNES DA SILVA née le 28 Février 2023
Charly COPIN né le 7 Mars 2023
Abel EL BOUJJOUFI né le 15 Mars 2023
Paul BESNARD né le 21 Mars 2023
Suzanne DA SILVA née le 22 Mars 2023
Gabin DUVAL né le 24 Mars 2023



Décès

Jeannine HERBAUT décédée le 12 Avril 2023
Marie-Annick MASSART décédée le 13 Avril 2023
Jean-Claude BŒUF décédé le 18 Avril 2023
Simone PECQUEUR née CHERPION décédée le 21 Avril 2023
Edouard ZUROMSKI décédé le 24 Avril 2023

Parlons du PLUI

Contribuez au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Tout le monde étant concerné par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), chacun doit pouvoir s'exprimer. Pour alimenter la réflexion des élus communautaires, Pévèle Carembault a lancé une plateforme en ligne où chacun peut déposer des contributions : concertation.plui.pevelecarembault.fr/

Vous trouverez, via cette plateforme, des éléments de diagnostic de Pévèle Carembault classés par thèmes : développement économique et commerce, environnement et adaptation au changement climatique, valorisation du territoire, mobilité et habitat et démographie.

Les documents et un registre sont accessibles et consultables en mairie de Bersée, aux heures d'ouverture habituelles.



Subventions vélo électrique

« Prime aux vélos à assistance électrique » ou au « kit d'électrification »

- **CCPC** : Une aide de 200 € pour l'achat d'un vélo électrique neuf et une subvention pour l'installation d'un kit d'électrification de votre vélo.

Vous pourrez bénéficier d'une aide financière de 200 €, quel que soit le prix d'achat de votre vélo neuf. Le dispositif sera ouvert à partir du 3 avril 2023. Vous devrez remplir un formulaire de demande sur demarches.pevelecarembault.fr et fournir plusieurs justificatifs (devis du vélo, relevé d'identité bancaire, copie de la carte d'identité ou du passeport, justificatif de domicile de moins de 3 mois, attestation sur l'honneur.)

- **Nouveauté 2023** : Pévèle Carembault subventionne également l'installation d'un kit d'électrification de votre vélo standard à hauteur de 50% du prix avec un plafond à 100 €.

Une enveloppe de 75 000 euros est inscrite au budget pour cette opération. Le dispositif restera actif jusqu'à épuisement des crédits alloués. Les dossiers complets sont traités par ordre d'arrivée.

- **La Commune de Bersée** versera 50 € pour tout vélo ou kit d'électrification pour lequel le dossier aura été accepté par la CCPC.

Tous les détails sur : <https://www.pevelecarembault.fr/actualites/>



Atelier zéro déchet

Le Zéro Déchet vous intéresse ? Vous cherchez des astuces pour l'appliquer dans votre quotidien ? Participez aux animations « Zéro déchet » proposées gratuitement par Pévèle Carembault dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

De nombreux événements sont programmés dans les communes ces prochains mois. Des associations du territoire se mobilisent pour animer ces ateliers et vous accompagner dans vos changements de pratiques en proposant des actions simples.

Atelier "ma routine beauté minimaliste" : commune de Bersée, le jeudi 8 juin, à la salle municipale, à 18h30.

Inscription en ligne via le site de la Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr ou en appelant le 06 47 28 16 23 (sous réserve des places disponibles).

Pour toute question relative à ces initiations, vous pouvez envoyer un mail nduchatel@pevelecarembault.fr.



Départ en retraite du Lieutenant Lebacq

Didier Lebacq, le chef du centre des pompiers de Bersée, a pris sa retraite le 31 mars.

C'est assurément une page qui s'est tournée le 31 mars. Le lieutenant Lebacq a quitté le centre de Bersée, où il a effectué toute sa carrière de sapeur-pompier volontaire, après 36 ans de bons et loyaux services. Il aurait voulu être sapeur-pompier professionnel, et si les événements lui ont été contraires, il en a toujours gardé la foi, dans le dévouement au sein de sa commune où il est né en 1967.



Le premier casque de Didier Lebacq. Il porte le nom du centre de Bersée. - VDN

C'est après ses 16 ans que la « flamme » de pompier va naître chez Didier Lebacq : « Je voulais arrêter l'école, je voulais vivre ma vie. Mais, à cet âge, il fallait être libéré des obligations militaires. » Parti faire ses trois jours comme on disait à l'époque, il se retrouve au centre d'orientation de Cambrai où il demande à rejoindre la brigade prestigieuse des sapeurs-pompiers de Paris. Sans arrière-pensée, il mentionne dans un questionnaire les pathologies cardiaques de sa mère et de sa tante... Suffisant pour lui valoir un refus, et une affectation à Verdun dans une compagnie de combats de blindés où il va « bien crapahuter, sans pépin physique ».

Chef depuis 2007

Le destin va le rattraper. Sa maman lui signale un prospectus de la mairie appelant à des volontaires pour le centre de secours de Bersée qu'il intègre en 1987 à la fin de son service. Il y rencontrera Jean-Georges Macquart, « mon deuxième père », qu'il appelle toujours chef, et auquel il succédera en avril 2007.

Sa première grosse intervention, l'incendie de la ferme Montel à Bersée, a marqué sa mémoire, 27 heures de feu ! « Avec les flammes et la chaleur qui faisait fondre les peintures des maisons en face. » En 36 ans, il en a vu d'autres, dont beaucoup pour des accidents domestiques ou de secours à la population, sa prédilection.

Un esprit de famille

« Je pense avoir fait ce qu'il fallait pour pérenniser le centre de secours de Bersée, et perpétuer le travail des anciens, dans un esprit de famille comme l'ont toujours fait les pompiers », conclut-il. Vincent Perrault, son adjoint, lui succédera.

C'est entouré de sa famille, de son équipe de 18 pompiers, dont 3 femmes, de ses amis, de nombreux représentants du SDIS, de nombreux collègues de casernes du Nord et d'ailleurs, des élus qu'il a fêté le vendredi 31 mars ce départ en retraite.

Il a prévu de consacrer du temps à son petit-fils de 2 ans. Mission : lui apprendre à nager.

Extrait de la Voix du Nord.



Tous en forme au jardin

Tous en Forme au Jardin : le dispositif pour la santé et le bien-être des Berséens est consacré, cette année, à la découverte de la Sophrologie. Les cours sont encadrés par Rudy Cornil, praticien certifié. Les séances se déroulent le dimanche matin à partir de 10h00 dans le jardin de la médiathèque et sont gratuits pour les habitants de Bersée. Avec des exercices de respiration et de décontraction musculaire, la Sophrologie permet de se ressourcer et de retrouver une énergie positive. La Sophrologie est accessible à tous à partir de 12 ans, il faut juste vous munir d'une tenue confortable et adaptée en fonction de la météo. (En cas de mauvais temps, les séances se dérouleront dans l'espace jeunesse de la médiathèque).

N'hésitez pas à nous rejoindre !

Voici le planning :

Mai : 14/05 - 21/05

Juin : 11/06 - 18/06 - 25/06

Juillet : 02/07

Septembre : 17/09 - 24/09

Octobre : 15/10



Retour en images sur différents moments de la Vie Municipale

Broyage des arbustes et distribution de paillage Samedi 18 mars.



Formation compost du mercredi 22 mars.



Les agents communaux refont une beauté aux trottoirs.



Chasse aux œufs de Pâques.



Préparation des repas par les agents communaux.



A NOTER DANS VOTRE AGENDA

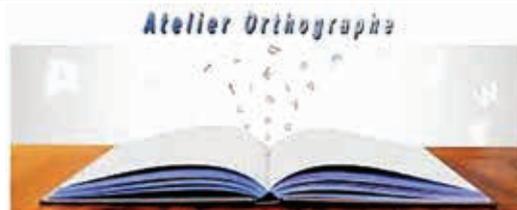


DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023

FÊTE DE LA BIÈRE
Avec repas et orchestre bavarois
Inscriptions à venir

DE 12H 30 A 17H
Complexe sportif / Bersée

Atelier "Orthographe"



Recherche un bénévole pour animer cet atelier : passionné d'orthographe, avec l'envie de partager ses astuces pour éviter les fautes etc...

Animation une fois par quinzaine. Accompagnement pour le démarrage assuré.

Si vous êtes intéressé,

contactez ANDRÉE LE POTIER - 06 30 45 49 77

Qui sont les participants de l'atelier Orthographe : Ils viennent à l'atelier pour faire travailler leur mémoire, se souvenir des règles de grammaire et éviter les pièges des dictées ...Ils peuvent transmettre leur expérience et leur savoir aux petits-enfants.

La coupe du championnat d'orthographe trônera à la médiathèque pour la deuxième année consécutive

Fort de dix-sept membres, férus de langue française et bien entraînés par Paulette Lernould, l'atelier d'orthographe local fait un parcours sans fautes. « D'accord pour vous mettre une salle à disposition, mais il faudra rapporter la coupe à Bersée », avait prévenu en plaisantant le maire, Henri Caudrelier, lors de la création de ce groupe. « Eh bien voilà, c'est fait pour la deuxième année consécutive », s'est réjouie Andrée Le Potier qui se définit comme une « timbrée de l'orthographe ». Normal, puisqu'elle a si longtemps travaillé à La Poste de Pont-à-Marcq.

Dès qu'elle a eu l'idée de créer, en 2011, l'atelier d'orthographe, Andrée Le Potier a demandé l'aide de Paulette Lernould, l'ancienne directrice d'école qui, à plus de 90 ans, a toujours bon pied bon œil s'agissant de l'écriture de sa langue maternelle. C'est dire si les réunions de l'atelier, à la médiathèque, fleurissent bon les pleins et déliés à l'encre violette en concordance des temps.

Et, pour se mettre d'accord sur les

accords, les participes passés et autres genres aux pluriels incertains, il suffit d'en référer à Paulette qui a réponse à tout, cela dans une ambiance très familiale. Andrée, par exemple, n'hésite pas à appeler tendrement M^{me} Lernould, « Mamie Paulette ». Une « mamie dictées » qui a bien fait travailler ses élèves cette année. En effet, quatre des membres de l'atelier se classent aux premières places du championnat d'orthographe des aînés qui a réuni, dernièrement, les représentants de six communes à Cappelle-en-Pévèle, gagnant ainsi la coupe pour la deuxième année consécutive. Comme de bons écoliers, tous ces amoureux et défenseurs de la langue française, se sont réunis, la veille des vacances de Noël, pour récompenser ceux qui n'avaient pas pu participer aux épreuves en raison du nombre limité d'inscriptions possibles à ce concours. Et que croyez-vous qu'ils ont reçu en cadeau ? De beaux livres imagés et bien écrits pour sûr. ■

C. F. (CLP)

► Renseignements : Andrée Le Potier,
☎ 03 20 59 20 20.



M^{me} Lernould a été chaleureusement remerciée par ses bons « élèves ».

Voix du Nord du 29 décembre 2012

Médiathèque



Horaires d'ouverture

Lundi	16h30	-	18h30
Mercredi	10h30	-	12h30
	& 14h30	-	18h30
Vendredi	16h30	-	18h30
Samedi	10h30	-	12h30
	& 14h30	-	18h30

Fermeture

La médiathèque de Bersée sera fermée lundi 29 mai.
Merci de votre compréhension !



Informations Pratiques

Fermeture estivale

La Médiathèque de Bersée sera fermée du **Samedi 19 août au Samedi 9 septembre inclus**.

Il est possible qu'une ou deux permanences soient assurées par nos bénévoles lors de la première semaine de septembre. Nous vous tiendrons informés.

Durant cette période de fermeture, ne tenez pas compte des rappels automatiques qui vous seront envoyés par notre logiciel.

La boîte de retour sera quant à elle condamnée afin d'éviter que les documents ne s'y détériorent.

Bonnes vacances à toutes et tous !



Vos prochains rendez-vous Vos prochaines animations

L'Heure du Conte

Mercredi 14 juin à 16h30
Prêts pour le départ ?

Préparez vos bagages...

Pour cette dernière Heure du Conte avant les vacances, nos conteurs-musiciens vous emmènent en voyage !



P'tit déj' culturel

Nos prochains P'tits Déj' Culturels auront lieu :

Samedi 27 mai à 10h00

Samedi 8 juillet à 10h00

Venez partager vos coups de cœur culturels autour d'un petit déjeuner !

Concours photo été 2023

Cette année, le concours photo de l'été met le roman à l'honneur avec comme thème « Mon Roman en Photo ». Il vous suffit de prendre « LA » photo illustrant parfaitement le titre d'un roman. Pour exemple, la photo de l'affiche est un clin d'oeil au célèbre roman de Jack Kérouac : Sur la route ! N'hésitez pas à participer, c'est simple, ludique et le gagnant est récompensé.

CONCOURS
PHOTO de l'ÉTÉ

Du 08/07 au 02/09 2023

MON ROMAN EN PHOTO

Prenez une photo illustrant le titre d'un roman et envoyer la par mail à media.bersee@wanadoo.fr
Inscription et règlement :
Médiathèque de Bersée, 12 Place du Mal Alexander
03 20 59 21 98

Retour sur...

L'heure du code numérique « Dash »

Le vendredi 21 avril, les enfants ont découvert **Dash** et ses multiples accessoires.

Il aura suffi d'une demi-heure d'explications et d'exercices supervisés par **Arnaud** pour que nos programmeurs en herbe sachent diriger la petite créature robotique !...

Une matinée d'amusement comme on les aime !

Merci à Arnaud et à la CCPC de nous permettre d'accueillir ces activités ludiques pendant les vacances !



Soirée Alziba Love

Vendredi 30 juin à 20h00 : Retour sur l'aventure inoubliable des gazelles d'Alziba LOVE lors de leur trek dans le désert Marocain.

En novembre dernier, une équipe de 3 gazelles de la Pévèle a participé à une course d'orientation sans GPS dans le désert marocain, avec pour objectif de découvrir les merveilles de cette région unique, mais surtout de ramener le plus de Balises possible afin de soutenir le Secours Populaire, l'association Cœur de gazelles et leur association de cœur : Mélody pour la vie.

Après plusieurs jours de courses à travers les dunes de sable, les montagnes... l'équipe est revenue enrichie d'une expérience inoubliable.

Elle se propose de vous faire partager leurs aventures autour des photos, d'anecdotes et d'un verre de l'amitié afin de remercier leurs nombreux soutiens dans cette aventure incroyable.

RDV le vendredi 30 juin à 20h à la médiathèque de Bersée.

Venez nombreux.



Les amis du patrimoine de Bersée

Récital Orgue et Trompette le 16 septembre prochain aux journées du patrimoine en l'église de Bersée !

Pour la 3^{ème} année consécutive, Bersée accueillera des musiciens professionnels de haut niveau lors des journées Européennes du patrimoine en l'église Saint Etienne.

C'est un récital Orgue et Trompette qui est, cette année, proposé samedi 16 septembre 18h30 par les Amis du Patrimoine de Bersée, avec comme interprètes :

- Sylvain KETELS, trompettiste soliste à l'orchestre national de Lyon.
- Patrick SALMON, organiste et pianiste bien connu au niveau national. Il connaît l'orgue de Bersée pour s'y être produit lors de l'après-midi portes ouvertes du 14 juillet 2020.

L'orgue et la trompette sont des instruments très complémentaires pour lesquels des compositeurs célèbres ont écrits : Bach , Telemann , Torelli , Fauré etc ...

Ces deux artistes sont connus et reconnus. Ils vont se produire à plusieurs reprises en 2023 en France et à l'étranger.

C'est un privilège de pouvoir les accueillir à Bersée.

Faites-le savoir !

Retenez cette date sur vos agendas !

Début septembre, le prochain bulletin municipal vous en dira plus et vous pourrez réserver vos places au prix inchangé de 15 €.

Pierre Marie DELEBECQUE

Président des Amis du Patrimoine de Bersée



Au fil et en Mesures



La 5^{ème} édition de la nuit de la Couture 2023

s'est tenue le 18 mars dernier. Ce sont 40 participantes débutantes et confirmées qui ont réalisé le projet de leur choix en respectant le thème « duo de couleur en tenue chic ». Pochettes, pantalons, jupes, robes, hauts ont vu le jour en respectant le thème pour un résultat bluffant.

N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez plus de renseignements sur des événements organisés par l'association Au fil et en mesures.

Rejoignez également nos cours de couture à Bersée et à Coutiches pour tous niveaux et encadrés par une professionnelle.



Mail : aufiletmesures@gmail.com

Téléphone : 06 87 10 59 01

Facebook : Au fil et en mesures

La boule berséenne

Nous vous donnons rendez-vous aux terrains de pétanque du stade municipal :

- Les mardi et vendredi après-midi : De 14h00 à 17h00
- Le dimanche de 9h30 à midi

Contact : jphamd@hotmail.fr



Courir à Bersée

BERSEE - « Place de la Gare »

**DIMANCHE 11 JUN 2023
à partir de 10h30**

TOURNOI DE PETANQUE

en doublette formée

*organisé par l'Association
« Courir à Bersée »*

avec le concours de la Municipalité

Inscriptions limitées

8 € par joueur / une boisson offerte

Inscription au Café « L'Imprévu »

SANDWICHES - TARTES - BOISSONS SUR PLACE

**REMISE
DES PRIX
VERS 17h**



Kyrielle Danse

Ça bouge chez Kyrielle !

Depuis quelques mois, les événements s'enchaînent et ne se ressemblent pas chez Kyrielle Danse.

L'association, plus active que jamais sur notre territoire, cumule cette saison 460 adhérents, 13 professeurs et plus de 30 bénévoles et ne cesse de proposer diverses activités aux habitants, toujours dans l'objectif de faire vivre et de faire découvrir les cultures urbaines à tous.

Petite rétrospective des derniers événements organisés par nos bénévoles :

La saison a démarré bien fort avec les traditionnelles Journées Portes Ouvertes les 10 et 11 septembre à la Maison des Associations de Bersée, un week-end qui a rassemblé plus de 200 personnes.

Le 6 novembre avait lieu la grande première du spectacle La Danse est Union au Petit Théâtre de Templeuve, une création des professeurs de l'école, rassemblant 16 jeunes danseurs en formation sur scène.

Le 17 décembre, les 150 enfants de l'école de danse étaient rassemblés devant 500 spectateurs à la salle polyvalente de Bersée pour le Gala de Noël. Par la même occasion, notre association organisait un village de Noël avec des marchands et artisans locaux et des activités familiales gratuites pour tous.

En janvier 2023, notre association devient partenaire du Basket Club d'Orchies et participe désormais avec plusieurs danseurs à tous les matchs de la saison !

Le 11 mars c'était le traditionnel repas/spectacle à l'occasion de La Journée Internationale pour les Droits des Femmes à la Salle Polyvalente de Bersée. Presque 200 danseurs se sont produits sur scène devant 350 spectateurs pour mettre en lumière, cette année, des femmes qui ont eu un impact dans l'Histoire de la Danse. Durant ce week-end, nous avons également eu le privilège de recevoir une chorégraphe internationale venue de Montpellier : Audrey Bosc, qui a proposé un stage de danse et une conférence sur son parcours à la Maison des Associations.

Le 22 avril, l'association organisait une toute nouvelle édition du Pévèle Street Festival : la Pévèle Party, à Aix en Pévèle. Un événement autour de la découverte des Cultures Urbaines qui a rassemblé plus de 200 personnes. Un événement 100% gratuit et 100% familial soutenu par la Communauté de Communes.

Le 23 avril, nous avons eu l'honneur de recevoir deux grands danseurs internationaux à la Maison des Associations de Bersée : Kate Kovalenko et Ilya Padzina, qui ont proposé deux cours de danse ouverts à tous. Les deux danseurs étant originaires d'Ukraine, l'intégralité des fonds récoltés sur cet événement leur ont été reversés pour aider leurs familles.

Le 30 avril, la Compagnie Kyrielle (danseuses formées par l'école de danse et en voie de professionnalisation -dont 4 berséennes), revient vainqueur du Concours de danse Boogie Down Contest à Dunkerque ! Un concours de danses urbaines jugé par 4 grands chorégraphes de renommée internationale !

Et comme la saison n'est pas terminée, retrouvez nos prochaines actualités :

Les 27 et 28 mai, la Compagnie Kyrielle part danser au Zenith d'Orléans ! En effet, celle-ci, a eu la joie d'être sélectionnée pour l'un des plus grands concours de danse Hip Hop français ... En route pour les qualifications qui mèneront peut-être à la grande finale !

Les 24 et 25 juin, nous clôturons la saison avec notre incontournable Gala de Fin d'Année ! Rendez vous à la Contact Pévèle Arena d'Orchies.

Du 3 au 8 juillet, semaine Portes Ouvertes pour clôturer la saison ! Venez tester tous nos cours gratuitement toute la semaine à la Maison des Associations de Bersée ! Planning disponible sur notre site internet.

Et ensuite en route pour notre 12ème saison de danse et de partage...

Plus d'infos sur www.kyrielledanse.fr et sur tous les réseaux sociaux



AMAP La Ricarderie

PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES Balade & Cuisine

Vous avez envie de découvrir les plantes sauvages comestibles près de chez vous.

Venez les observer, les cueillir et les cuisiner lors de notre atelier ; Marianne Deckers, Au Vert du Jardin de Laerte, vous accompagnera dans cette aventure.

Rendez-vous le **SAMEDI 3 JUIN 2023**, à 9 heures 45, à la **Ferme de la Ricarderie**, 700 rue de la Ricarderie à Bersée.

Cet atelier, financé par la Communauté Pays Pévèle Carembault, dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, est GRATUIT.

Une INSCRIPTION est OBLIGATOIRE dans la limite de 20 places disponibles.

Pour plus d'informations, contactez-nous sur :

AMAP-laricarderie@hotmail.com ou au

06 71 42 53 69

BALADE ET CUISINE
Plantes sauvages comestibles

Marianne DECKERS
AU VERT DU JARDIN DE LAERTE

ATELIER GRATUIT
Financé par la Communauté Pays Pévèle Carembault dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial

AMAP
de la Ricarderie

Samedi 3 juin 2023
de 10 h à 12 h
à la Ferme de la Ricarderie - Bersée

RENSEIGNEMENTS ET
INSCRIPTION (au plus tard le 15 mai)
mail : amap-laricarderie@hotmail.com
tél : 06 71 42 53 69

Plus d'infos sur Facebook
SCANNEZ CE QRcode

INSCRIPTION OBLIGATOIRE dans la limite de 20 places disponibles

Pévèle Carembault

Ouverture des inscriptions aux paniers de légumes BIO !

Journée portes ouvertes : Samedi 10 juin de 10h00 à 17h00
Buvette, animations, visites, ...

Ferme de la Ricarderie

- Des légumes BIO, locaux et de saison
- Un engagement écologique et éthique
- Un système de vente en AMAP, viable pour les producteurs

Notre engagement

- Cultiver des légumes sans aucun produit chimique, au delà du label BIO
- Restaurer et préserver la biodiversité sur l'exploitation
- Agir pour une agriculture vertueuse et l'autonomie alimentaire locale

Commercialisation en Amap

- Un abonnement d'un an aux paniers de légumes à partir de septembre
- Un panier hebdomadaire pendant 41 semaines à récupérer sur la ferme

Avantages de l'Amap

- Un choix de deux tailles de paniers pour s'adapter à votre consommation
Petit panier : 11€ Grand panier : 22€
- Un système de vente assurant l'emploi durable des producteurs
- Aromatiques et surplus gratuits afin de limiter tout gâchis

La Ricarderie
06 42 11 85 23
laricarderie@gmail.com
amap-laricarderie@hotmail.com

Ferme de la Ricarderie - 700 rue de la Ricarderie - 59235 Bersée
Crédit photo : Sixtine Riche - Merci de ne pas me jeter sur la voie publique

EXPRESSION LIBRE GROUPE BERSÉE NOUS RASSEMBLE

+ de 10% d'augmentation de la taxe foncière à Bersée. Pourquoi ?

Le dernier Conseil Municipal a été consacré à l'approbation du budget 2022 et du budget prévisionnel 2023. Le Conseil a voté une augmentation conséquente de 10% du taux d'imposition communal pour équilibrer le budget de 2023. **Nous avons voté contre** pour plusieurs raisons :

- Sur la forme il y a eu **plusieurs manquements** : pas de nomination de secrétaire de séance, pas d'approbation du procès-verbal du conseil précédent, pas de transparence sur le détail de la rémunération des élus (obligation légale).
- **Aucunes économies réalisées** dans les dépenses de fonctionnement.
- **Embauche d'un cadre administratif** pour assister le Maire. Pourquoi maintenant en plein milieu du mandat ?
- Plus de 100 000 € dépensés en 2022 dans les honoraires de maîtrise d'œuvre et études complémentaires (dont 30 000 € rien que pour une étude de sol) pour les travaux à l'école publique. Cela représente plus de 200 000 € dépensés depuis deux ans alors que les travaux n'ont toujours pas débuté. **Le coût exorbitant**, et qui ne cesse d'augmenter, de ce chantier **bloque les nouveaux investissements** pourtant nécessaires au développement du village (commerces, crèche, rénovation et accessibilité des bâtiments municipaux...).

Alors qu'on nous demande partout de réaliser des économies et que chacun d'entre nous dans sa vie personnelle fait attention à ses dépenses à cause de l'inflation, **c'est un peu facile** pour trouver un équilibre financier d'augmenter les impôts locaux des contribuables.

Les villages voisins (Faumont, Mons-en-Pévèle, Mérignies, Cappelle-en-Pévèle) **n'ont pas fait ce choix** d'augmentation des impôts locaux. **A Bersée, rien ne justifie à l'heure actuelle, cette hausse d'imposition.**

Marie-Brigitte LEMESRE - mblemesre@hotmail.fr
Nicolas MOREAU - moreaunicolas235@gmail.com
Page Facebook : Bersée nous rassemble



Coin des Professionnels



Renforcer une démarche RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises



La démarche RSE prend en compte les **enjeux sociaux, environnementaux et économiques** de l'entreprise.

Nous basons nos **diagnostics** autour de ces piliers :

- afin de connaître la **maturité** de votre entreprise,
- ainsi que le **positionnement de vos collaborateurs** dans ces domaines. (anonymement)

→ Cela permet de savoir quelles actions mettre en place et donc, d'être **au plus près des besoins**

Outre la démarche RSE, être à l'écoute de ses collaborateurs, permet de **mieux les comprendre et les fidéliser**

Nous basons l'ensemble de nos accompagnements sur la **norme ISO 26000** et les **6 champs de l'ANACT**.

Fabien Boschat
Tél : 06.13.55.78.38
fabien.boschat@heliway-formation.com

Mélinda coiffure

Après 35 années à vous coiffer avec passion, Patricia vous remercie de tout cœur pour votre fidélité, votre confiance ainsi que pour tous les bons moments qu'elle a pu passer avec vous, mais malgré son âge et avant que son épaule ne décide de l'abandonner, elle a décidé de prendre ses grandes vacances à la fin du mois de mai et de profiter de sa famille.

C'est donc à Mélinda une jeune coiffeuse Berséenne qu'elle passe le flambeau afin de continuer à faire vivre le salon toujours avec le sourire et la bonne humeur et pour vous permettre d'être toujours aussi bien coiffés.

Retrouvez donc dès le 7 juin votre nouvelle coiffeuse « Mélinda coiffure ».

Toutes les informations et horaires sur sa page Facebook.



LYTO

Profitez de l'offre pour les Ateliers Créatifs "Do It Yourself" et plongez dans l'univers des pierres naturelles et de la création de bijoux. Après un échange sur le choix des pierres, Maud FONTIER - fondatrice de la marque LYTO - vous guidera pas à pas pour créer votre bracelet, au choix parmi les modèles proposés. Vous repartirez

avec votre création unique à l'issue de la séance.

Ces ateliers sont ouverts à partir de 15 ans et se déroulent au showroom à Bersée, en semaine ou le week-end selon vos disponibilités. Possibilité de privatisation pour un anniversaire, un EVJF ou pour se retrouver entre amies.

Prise de RDV via le site www.lyto-bijoux.com ou par mail via contact@lyto-bijoux.com ou encore via Instagram <https://www.instagram.com/lytobijoux/>

Contactez la créatrice Maud Fontier :

Mail : contact@lyto-bijoux.com

Site : www.lyto-bijoux.com

Instagram : [lytobijoux](https://www.instagram.com/lytobijoux/)

Facebook : [LYTObijoux](https://www.facebook.com/LYTObijoux)



LYTO

OFFRE ATELIERS
CREATIFS BIJOUX

44€/ pers.

Atelier 1h30 Bracelet
en Pierres Naturelles
au Showroom LYTO à Bersée



Chambre d'hôtes Le Logis du Nouveau Monde

Offre Spéciale de Bienvenue au Logis du Nouveau Monde
Chambre d'hôtes au calme, conçue comme un studio, à deux pas des sentiers de randonnées.

Jusqu'au 24/09/2023 inclus, bénéficiez d'une remise de 12€

Dès 2 nuitées réservées. Soit 73€/ nuit au lieu de 85€ avec le petit-déjeuner.

Pour plus d'info et pour effectuer une réservation,

contactez Maud Fontier au 06 30 82 62 17

ou par mail logisdunouveaumonde@gmail.com

Site : <https://www.logisdunouveaumonde.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/LogisduNouveauMonde/>

Instagram : <https://www.instagram.com/>



Logis du Nouveau Monde
Chambre d'hôtes en Pévèle

Jusqu'au 24/09/2023

OFFRE SPÉCIALE
BIENVENUE

REMISE DE 12€
DÈS 2 NUITÉES
RÉSERVÉES

Soit 73€ /nuitée
avec Petit-Déjeuner
au lieu de 85€

www.logisdunouveaumonde.com

KERMESSE
 Samedi 17 juin
 De l'Ecole des 2 Tillents
 Au stade de Bersée

Organisé par

- CHATEAUX CONFLABLES
- SPECTACLE DES ENFANTS
- REUNION DE DIPLOMES
- STANDS DE KERMESSE
- BOUVETTE
- BUENOS AIRES

Stand de bonbons au papier

BAL DU 13 JUILLET

BERSEE- COMPLEXE SPORTIF
 JEUDI 13 JUILLET
 A PARTIR DE 19H > BAL
 23H > FEUX D'ARTIFICES

Facebook icon, Bersée logo, Bersée logo

Marché artisanal Fête de la musique

BERSEE
 PLACE ALEXANDER

Vendredi 23 Juin 2023
 A partir de 16h

20 exposants de 16h à 21h
 Animations et jeux pour enfants de 18h à 21h

Restauration
Buvette

Concert
 Cover Swing Band à partir de 19h30

Organisée par le comité des fêtes en partenariat avec la municipalité

Ne pas oublier son kit anti-éclaboussure